
CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2010

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC INC., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons issus de la campagne de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, de l'insuffisance des produits sur les charges, de l'actif à court terme et des actifs nets.

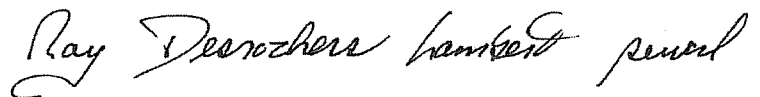
Rapport de l'auditeur indépendant

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2010 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point

Les états financiers du 31 décembre 2009 de CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC INC. ont été audités par un autre auditeur de plus cet auditeur a exprimé une opinion modifiée portant sur les produits datée du 24 mars 2010.



Roy Desrochers Lambert SENCRL ¹

Comptables agréés

Victoriaville,
le 30 mars 2011

¹ Joël Minville, CA auditeur

² Roy Desrochers Lambert est une entité juridique distincte et indépendante et n'est pas associée ni mandataire des autres entités membres du Groupe RDL.

CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

Résultats pour l'exercice clos le 31 décembre

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
PRODUITS		
Campagne de financement	1 422 732 \$	1 443 628 \$
Transfert de fonds provenant de d'autres organismes Centraide	6 401	3 843
Transfert de fonds à d'autres organismes Centraide	<u>(36 111)</u>	<u>(49 309)</u>
Produit brut de la campagne	1 393 022	1 398 162
Dons irrécouvrables	<u>(73 521)</u>	<u>(81 717)</u>
	1 319 501	1 316 445
Produits- Autres		
Commandites	7 100	3 800
Dons substantiels non récurrents	96	4 535
Intérêts	3 535	10 362
Location	2 815	11 258
Autres	<u>3 141</u>	<u>3 499</u>
	16 687	33 454
	<u>1 336 188</u>	<u>1 349 899</u>
CHARGES		
Attribution des fonds (annexe A)	1 008 126	1 020 767
Charges relatives à la collecte de fonds (annexe B)	234 186	221 080
Programmes Centraide (annexe C)	<u>165 040</u>	<u>160 732</u>
	1 407 352	1 402 579
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(71 164) \$</u>	<u>(52 680) \$</u>

(Voir les notes complémentaires)

CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

Évolution des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre

	2010			2009	
	Affectés aux organismes	Investis en immobilisations corporelles	Non affectés	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	130 215 \$	88 333 \$	385 782 \$	604 330 \$	657 010 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(10 000)	(14 791)	(46 373)	(71 164)	(52 680)
Investissement en immobilisations corporelles	-	13 643	(13 643)	-	-
Affectation aux organismes (note 9)	195 000	-	(195 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	315 215 \$	87 185 \$	130 766 \$	533 166 \$	604 330 \$

(Voir les notes complémentaires)

CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

Bilan au 31 décembre

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<u>ACTIF</u>		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	450 146 \$	578 001 \$
Dépôt à terme (note 3)	165 000	100 000
Débiteurs (note 4)	63 663	112 190
Frais payés d'avance	2 200	-
	<u>681 009</u>	<u>790 191</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>251 563</u>	<u>88 333</u>
	<u>932 572 \$</u>	<u>878 524 \$</u>

Au nom du conseil d'administration :

....., administrateur

....., administrateur

(Voir les notes complémentaires)

CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

Bilan au 31 décembre

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<u>PASSIF</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	235 028 \$	274 194 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	6 905	-
Dette à long terme à refinancer au cours du prochain exercice (note 7)	<u>157 473</u>	<u>-</u>
	399 406	274 194
	-----	-----
<u>ACTIFS NETS</u>		
ACTIFS NETS AFFECTÉS AUX ORGANISMES	315 215	130 215
ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 185	88 333
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	<u>130 766</u>	<u>385 782</u>
	533 166	604 330
	-----	-----
	<u>932 572 \$</u>	<u>878 524 \$</u>
	=====	=====

(Voir les notes complémentaires)

CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(71 164) \$	(52 680) \$
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>14 791</u>	<u>6 462</u>
	(56 373)	(46 218)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 10)	<u>7 161</u>	<u>(13 816)</u>
	(49 212)	(60 034)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à terme	(165 000)	-
Encaissement de dépôts à terme	100 000	492 400
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(178 021)</u>	<u>(12 576)</u>
	(243 021)	479 824
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	165 000	-
Remboursement de la dette à long terme	<u>(622)</u>	<u>(1 213)</u>
	164 378	(1 213)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(127 855)	418 577
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT (note 10)	<u>578 001</u>	<u>159 424</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 10)	<u>450 146 \$</u>	<u>578 001 \$</u>

(Voir les notes complémentaires)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Il est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et a pour objectif de recueillir des fonds pour le support financier d'organismes bénévoles et communautaires.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date du bilan ainsi que sur les postes de produits et de charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Ventilation des charges

L'organisme répartit ses frais à deux secteurs de fonctionnement : les charges relatives à la collecte de fonds et les programmes Centraide. Les frais de gestion et d'administration générale qui n'appartiennent précisément ni à l'un ni à l'autre de ces secteurs sont considérés comme des charges administratives et sont attribués aux secteurs de fonctionnement en se fondant sur des estimés définis par la direction. Ces estimés sont établis en fonction de la répartition du temps de travail estimé par le personnel habituellement engagé dans les opérations de l'organisme.

Les frais de gestion et d'administration générale sont ventilés selon la clé de répartition suivante :

Charges relatives à la collecte de fonds	60 %
Programmes Centraide	40 %

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en caisse, des soldes bancaires et le disponible et les placements hautement liquides, facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	<u>Méthodes d'amortis- sement</u>	<u>Durées/ Taux</u>
Bâtiments	Linéaire	40 ans
Enseigne	Linéaire	20 ans
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services dans les diverses sections de l'organisme. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

Le chapitre 3855 "Instruments financiers - comptabilisation et évaluation" établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers, soit les actifs et les passifs financiers.

Cette norme définit la comptabilisation des instruments financiers selon leur classification. Les variations entre les évaluations subséquentes sont enregistrées au résultat net ou aux actifs nets non affectés selon la classification des instruments financiers.

L'organisme a effectué le classement suivant :

La trésorerie et équivalents de trésorerie et le dépôt à terme sont classés dans les "Actifs détenus aux fins de transaction". Ils sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes résultant de la réévaluation à chaque fin d'exercice sont enregistrés au résultat net.

Les débiteurs sont classés dans les "Prêts et créances". Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour l'organisme, cette évaluation correspond généralement au coût.

Les créditeurs sont classés dans les "Autres passifs". Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour l'organisme, cette évaluation correspond généralement au coût.

CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

Notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

3. DÉPÔT À TERME

Le dépôt à terme porte intérêts au taux de 1,186 % et vient à échéance en mai 2011.

4. DÉBITEURS

	2010	2009
Donateurs	57 806 \$	110 011 \$
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	5 857	2 179
	63 663 \$	112 190 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010		2009	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	18 000 \$	-	18 000 \$	18 000 \$
Bâtiments	264 406	47 130	217 276	52 091
Enseigne	1 893	863	1 030	1 118
Matériel informatique	33 654	24 222	9 432	10 553
Mobilier de bureau	42 447	36 622	5 825	6 571
	360 400 \$	108 837 \$	251 563 \$	88 333 \$

CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

Notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

6. CRÉDITEURS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Fournisseurs	9 631 \$	15 071 \$
Attribution des fonds	213 548	246 706
Salaires et charges sociales	<u>11 849</u>	<u>12 417</u>
	<u>235 028 \$</u>	<u>274 194 \$</u>

7. DETTE À LONG TERME

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Emprunt de 165 000 \$, remboursable par versements mensuels de 1 313 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,1 %, échéant en décembre 2011, garanti par un dépôt à terme au montant de 165 000 \$	164 378 \$	- \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	(6 905)	-
Dettes à long terme à refinancer au cours du prochain exercice	<u>(157 473)</u>	<u>-</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

8. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de l'organisme, en ce qui a trait à la gestion du capital, est d'assurer la continuité d'exploitation de l'organisme en vue de recueillir des fonds pour le support financier d'organismes bénévoles et communautaires. Le capital de l'organisme est constitué du total des actifs nets et de la dette nette à intérêts.

Pour sa part, la dette nette à intérêts est composée de la dette à long terme et de sa portion à court terme, déduction faite de la trésorerie.

Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, l'organisme peut vendre des actifs dans le but d'améliorer ses actifs nets ou de réduire sa dette.

L'organisme est soumis au respect du contingent des versements en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, lequel spécifie le montant que l'organisme doit consacrer chaque année à des programmes de bienfaisance ou à des dons à des donataires reconnus. Au 31 décembre 2010, le contingent des versements était respecté. L'organisme n'est soumis à aucune autre exigence externe significative concernant son capital.

CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

Notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

9. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Les actifs nets affectés aux organismes incluent un don non récurrent de 50 000 \$ reçu en 2007 qui est affecté aux campagnes de financement des cinq exercices suivant la réception selon la décision du conseil d'administration. Le solde est de 20 000 \$ au 31 décembre 2010. Le 13 avril 2010, le conseil d'administration a décidé d'affecter des actifs nets non affectés pour un montant de 195 000 \$ qui pourra être utilisé au cours des exercices futurs lorsque les campagnes de financement ne suffiront pas à pourvoir aux attributions de fonds de ces exercices. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Débiteurs	48 527 \$	(4 470) \$
Frais payés d'avance	(2 200)	-
Créditeurs	<u>(39 166)</u>	<u>(9 346)</u>
	7 161 \$	(13 816) \$

Intérêts payés

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Intérêts payés	2 554 \$	19 \$

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Trésorerie	150 146 \$	313 740 \$
Dépôts à terme	<u>300 000</u>	<u>264 261</u>
	450 146 \$	578 001 \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un donateur en particulier ou d'une quelconque contrepartie. L'organisme évalue la condition financière de ses donateurs sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau donateur. L'organisme établit une provision pour dons irrécouvrables en tenant compte du risque de crédit de donateurs particuliers, des tendances historiques et d'autres informations.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'organisme est limité. Une variation de taux d'intérêt de 1% n'aurait pas d'incidence importante sur les résultats ou sur la situation financière de l'organisme.

Juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers s'établit comme suit :

- la juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, du dépôt à terme, des débiteurs et des créditeurs est comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine;
- la juste valeur de la dette à long terme assortie d'un taux d'intérêt fixe est comparable à sa valeur comptable.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés afin de rendre la présentation conforme avec celle adoptée en 2010.

CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

Renseignements complémentaires pour l'exercice clos le 31 décembre

Annexe A - ATTRIBUTION DES FONDS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Fonds communautaires	902 001 \$	890 310 \$
Fonds entraide	88 515	86 354
Fonds spéciaux	7 700	19 700
Autres fonds	9 910	24 403
	<u>1 008 126 \$</u>	<u>1 020 767 \$</u>

Annexe B - CHARGES RELATIVES À LA COLLECTE DE FONDS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Salaires et charges sociales	75 299 \$	66 895 \$
Activités spéciales et événements	14 735	16 013
Matériel et autres frais de communications	10 836	18 325
Publicité et promotion	4 979	5 735
Publipostage	6 277	7 366
Services professionnels	6 508	6 200
	<u>118 634</u>	<u>120 534</u>
Répartition des frais de gestion et d'administration générale (annexe D)	<u>115 552</u>	<u>100 546</u>
	<u>234 186 \$</u>	<u>221 080 \$</u>

CENTRAIDE CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

Renseignements complémentaires pour l'exercice clos le 31 décembre

Annexe C - PROGRAMMES CENTRAIDE

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Cotisations Centraide du Canada	12 186 \$	11 744 \$
Délégués sociaux et réseau d'entraidents	17 050	17 109
Établissement des besoins communautaires	<u>58 769</u>	<u>64 848</u>
	88 005	93 701
Répartition des frais de gestion et d'administration générale (annexe D)	<u>77 035</u>	<u>67 031</u>
	<u>165 040 \$</u>	<u>160 732 \$</u>

Annexe D - FRAIS D'ADMINISTRATION

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Salaires et charges sociales	118 564 \$	118 060 \$
Assemblée des « Centraide-du-Québec »	1 360	1 718
Assurances	3 125	3 064
Communications	8 145	6 387
Énergie	5 244	6 157
Entretien et réparations	13 718	6 936
Frais bancaires	1 088	943
Frais du conseil d'administration	4 403	4 013
Fournitures de bureau	5 331	7 379
Services professionnels	14 264	6 439
Intérêts sur la dette à long terme	2 554	19
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>14 791</u>	<u>6 462</u>
	192 587	167 577
Répartition des frais de gestion et d'administration générale	<u>(192 587)</u>	<u>(167 577)</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>